

221C0575
FR0000060402-FS0189

16 mars 2021

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

ALBIOMA
(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 16 mars 2021, la Caisse des dépôts et consignations (CDC) (56 rue de Lille, 75007 Paris) a déclaré avoir franchi indirectement en baisse, le 11 mars 2021, les seuils de 10% du capital et des droits de vote de la société ALBIOMA et détenir indirectement, par l'intermédiaire des sociétés visées ci-dessous, 3 133 284 actions ALBIOMA représentant autant de droits de vote, soit 9,90% du capital et des droits de vote de cette société¹, répartis comme suit :

	Actions et droits de vote	% capital et droits de vote
CDC (à titre direct)	0	0
CDC Croissance ²	1 435 685	4,54
Bpifrance Investissement ³ (en sa qualité de société de gestion du fonds ETI 2020)	1 604 899	5,07
CNP Assurances ²	92 700	0,29
Total CDC	3 133 284	9,90

Ce franchissement de seuils résulte d'une restitution d'actions ALBIOMA détenues à titre de collatéral par la société CNP Assurances.

¹ Sur la base d'un capital composé de 31 641 910 actions représentant autant de droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.

² Contrôlée par la CDC.

³ Bpifrance Investissement SAS est contrôlée par Bpifrance Participations SA, elle-même contrôlée par Bpifrance, laquelle est contrôlée conjointement à 49,2% par la CDC et à 49,2% par l'EPIC Bpifrance.